

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *122*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX MSA GRAND SUD *****

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition de MSA GRAND SUD, représentée par M. LAVALLEE Daniel, dont le siège social est ZAC Bonne Source 11100 NARBONNE, le Centre de Congrès.

La présente mise à disposition est consentie les 01, 02 et 03 Juin 2021 à titre payant.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent avenant a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cet avenant.

Carcassonne, le

- 4 JUIN 2021

Le Maire

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210604-decision21122-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021

Affichage : 04/06/2021



Le Maire

